



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETE
AR_2023_012

Interdiction circulation

Le Maire de la Commune de PRENERON

VU la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

VU l'article L 2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la route,

CONSIDERANT la dangerosité due à une branche menaçant de tomber sur le chemin de St André,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite sur le Chemin de St André,
Du mardi 18 juillet 2023 à 13h30 jusqu'à la réalisation des travaux.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par la force publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, publié et affiché en Mairie, sera transmise à :
Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC

Fait à PRENERON, le 18/07/2023

La 1ere Adjointe, Laurence MASSEY